

Extrait authentique du procès-verbal d'une séance du conseil d'arrondissement

Séance ordinaire du mardi 5 septembre 2006 Résolution: CA06 22 0278

Demande au conseil municipal - Adoption, en vertu de l'article 89,3° de la Charte de la Ville de Montréal, d'un règlement permettant l'occupation, la transformation et la construction des lots 2 160 226, 2 160 227, 2 160 228 et 1 852 835 - Nordelec - (dossier 1063468009)

Il est proposé par LINE HAMEL

appuyé par RONALD BOSSY

ET RÉSOLU:

De demander au conseil municipal d'adopter, en vertu de l'article 89,3° de la Charte de la Ville de Montréal, un règlement permettant l'occupation, la transformation et la construction des lots 2 160 226, 2 160 227, 2 160 228 et 1 852 835 – Nordelec;

De mandater l'Office de consultation publique de Montréal de tenir l'audience publique requise à l'article 89.1 de la Charte de la Ville de Montréal;

Et de déléguer à la greffière de la ville le pouvoir de fixer la date, l'heure et le lieu de l'assemblée publique.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

40.09 1063468009

Jacqueline MONTPETIT	Diane GARAND
Mairesse d'arrondissement	Secrétaire d'arrondissement substitut

Signée électroniquement le 7 septembre 2006



Extrait authentique du procès-verbal d'une séance du conseil d'arrondissement

Séance ordinaire du mardi 5 septembre 2006 Résolution: CA06 22 0279

Demande au conseil municipal - Règlement modifiant le Plan d'urbanisme afin de remplacer l'affectation "Secteur d'emplois" par l'affectation "Secteur mixte" pour l'ensemble du quadrilatère délimité par les rues Shearer, St-Patrick, De Condé et Richardson et afin de modifier la densité de construction et les limites de hauteur de catégories 12-08 et 12-09 par les catégories 12-T1 et 12-T3 pour le secteur Est de Pointe St-Charles. - Nordelec (dossier 1063468008)

Il est proposé par LINE HAMEL

appuyé par JEAN-YVES CARTIER

ET RÉSOLU:

De demander au conseil municipal d'adopter un règlement modifiant le Plan d'urbanisme de l'arrondissement (01-280) de la façon suivante :

- de remplacer l'affectation « Secteur d'emplois » par l'affectation « Secteur mixte » pour l'ensemble du quadrilatère délimité par les rues Shearer, St-Patrick, De Condé et Richardson;
- de modifier la densité de construction et les limites de hauteur par l'ajout du secteur 12-T1 à l'intersection sud-ouest des rues Richardson et Richmond et au quadrilatère localisé dans le périmètre des rues Richmond, St-Patrick, de Montmorency et Richardson; par la modification de la limite du secteur 12-T3 afin d'inclure les quadrilatères localisés dans le périmètre des rues St-Patrick, Wellington, Centre, De Condé, Richardson et De Montmorency.

De mandater l'Office de consultation publique de Montréal de tenir la consultation publique requise aux articles 109.2 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme et 83,2° de la Charte de la Ville de Montréal;

Et de déléguer à la greffière de la Ville de Montréal le pouvoir de fixer la date, l'heure et le lieu de l'assemblée publique.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ	
40.10 1063468008	
Jacqueline MONTPETIT	Diane GARAND
Mairesse d'arrondissement	Secrétaire d'arrondissement substitut

Signée électroniquement le 7 septembre 2006